



**COMMUNE DE LORRY-LES-METZ**  
**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL - Séance du 14 décembre 2023**  
**Sous la Présidence de Monsieur GLESER Philippe, Le Maire.**

**Etaient présents :** Philippe GLESER, Annie BAYART, Matthieu BACKES, Marie-Andrée BRULÉ, Xavier BRIER, Guy PECHEUR, Sandra GETTO (arrivée au point 3), Bertrand KENNEL, Eveline TENDANT, Sylvain DAUENDORFFER, Agathe MORRIS, Céline NICOLLE, Jean-Paul SCHMITT, Nadine VERDON,

**Absent(s) excusé(s) :** Brigitte BINDER, Marie-Paule PETITQUEUX, Sébastien BOESS, Alain MEYER

**Absent(s) :** Jennifer KONDRAT

**Procuration(s) :** Brigitte BINDER à Annie BAYART  
 Marie-Paule PETITQUEUX à Nadine VERDON  
 Sébastien BOESS à Marie-Andrée BRULÉ  
 Alain MEYER à Jean-Paul SCHMITT  
 Sandra GETTO à Xavier BRIER pour les points 1 et 2

**Présence :** 14/19

**Secrétaire de séance :** Mme Eveline TENDANT a été élue secrétaire de séance.

### 3. Décision modificative du budget pour la provision des loyers impayés

Par décision du 22 août 2023, pour créer une provision au compte 681 pour les loyers impayés de l'Auberge de Lorry, le Conseil Municipal avait procédé au transfert de crédits suivant :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 6068 : Fournitures non stockées - Autres matières et fournitures	3 181.00 €	
<b>TOTAL D 011 : Charges à caractère général</b>	<b>3 181.00 €</b>	
D 681 : Dot. aux amort., aux dépréc. et aux prov. - Ch. fonctionnement		3 181.00 €
<b>TOTAL D 042 : Opérations ordre transf. entre sections</b>		<b>3 181.00 €</b>

La Trésorerie demande que ces crédits figurent au compte 681, chapitre 68, et non au chapitre 042 comme indiqué ci-dessus.

Le Maire propose le transfert de crédits suivant :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 681 : Dot. aux amort., aux dépréc. et aux prov. - Ch. fonctionnement	3 181.00 €	
<b>TOTAL D 042 : Opérations ordre transf. entre sections</b>	<b>3 181.00 €</b>	
D 681 : Dot. aux amort., aux dépréc. et aux prov. - Ch. fonctionnement		3 181.00 €
<b>TOTAL D 68 : Dotations aux provisions</b>		<b>3 181.00 €</b>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **AUTORISE** le Maire à effectuer ces transferts de crédits.

